

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-3848-2013

**DEMANDE D'APPROBATION DES
CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE
D'INTÉGRATION ÉOLIENNE ET DE LA
GRILLE D'ANALYSE EN VUE DE
L'ACQUISITION D'UN SERVICE
D'INTÉGRATION ÉOLIENNE**

**HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le «DISTRIBUTEUR»)**

Demanderesse

et

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)**

et

**LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)**

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE et DU CIFQ

**LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE
QUI SUIT :**

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs « L » et « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* » et qui, collectivement, consomment environ 36 **TWh** d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.

-
2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.
 3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
5. Le CIFQ regroupe notamment une quinzaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 95% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 15 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.

-
11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que les caractéristiques du service d'intégration éolienne et la grille d'analyse proposées par le Distributeur sont susceptibles d'affecter les intérêts de leurs membres qui sont de gros clients industriels souscrivant au tarif « L » ou au tarif « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* ».
 12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être tenues par la Régie.
 13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Distributeur.

II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS :

14. Les intervenants comptent traiter de tous les enjeux identifiés au paragraphe 17 de la décision D-2013-104 rendue le 12 juillet 2013 dans le présent dossier.
15. Ils demanderont la scission des produits recherchés en vue de favoriser la réduction des coûts, de même que la modification des caractéristiques recherchées pour le service d'intégration ainsi que le niveau de puissance garantie demandé, lesquels sont inutilement onéreux.
16. Ils feront entendre sur ces questions leur analyste Olivier Charest, de même que William K. Marshall, un expert dont les services ont été retenus conjointement avec Énergie Brookfield Marketing, s.e.c.

III. BUDGET:

17. L'AQCIE et le CIFQ joignent à leur demande leur budget de participation préparé conformément aux dispositions du *Guide de paiement des frais des intervenants 2012* et demandent remboursement de leurs frais conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Ils signalent que les heures et les montants inscrits au budget en regard des travaux de l'expert Marshall ne représentent que 50% de ceux qui sont prévus à son égard, l'autre moitié apparaissant au budget proposé par Énergie Brookfield Marketing, s.e.c.

IV. TRADUCTION

18. Le budget des intervenants ne prévoit pas de frais de traduction pour le moment.

V. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

19. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier

2843, rue Des Berges,

Lévis (Québec) **G6V 8Y5**

Téléphone : (418) 903-6886

Télécopie : (418) 650-7075

Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

POUR CES MOTIFS, l'AQCIE et le CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR leur demande d'intervention;

RÉSERVER leur droit de réclamer les frais raisonnables encourus pour leur participation à la présente instance.

Lévis, le 26 juillet 2013

(s) Pierre Pelletier

PIERRE PELLETIER

Procureur de l'AQCIE et du CIFQ